



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## transports fluviaux

Question écrite n° 12461

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le transport fluvial. Il apparaît en effet que ce mode de transport possède de nombreux atouts dans la mesure où il s'avère très sûr, écologique et économique puisque, à titre d'exemple, les plus petits bateaux peuvent transporter l'équivalent de 14 camions. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qui sont envisagées afin d'encourager et de développer le transport fluvial.

### Texte de la réponse

Le développement du transport fluvial repose sur l'amélioration de ses interfaces avec les autres modes de transport, en particulier en améliorant la desserte fluviale des ports maritimes et en renforçant le rôle de plates-formes multimodales des principaux ports intérieurs. Une politique active de soutien au développement de trafics traditionnels (céréales, matériaux de construction, etc.) mais aussi nouveaux (conteneurs, déchets, etc.) et à la modernisation des entreprises de transport, doit également permettre de valoriser le potentiel du réseau de voies navigables. Un programme de modernisation est aujourd'hui en cours de réalisation. Il a déjà permis une croissance du trafic de plus de 20 % sur les cinq dernières années. Il convient ainsi de valoriser le potentiel qu'offre le mode fluvial pour la desserte des ports maritimes. Cela nécessite de bonnes infrastructures d'accès, notamment sur la Seine. La modernisation des ouvrages de navigation entre Le Havre et Paris doit s'accompagner de la mise en oeuvre d'un dispositif performant de desserte de Port 2000. Cette valorisation du mode fluvial passe également par une évolution de la réglementation permettant de faciliter l'accès des unités fluviales aux zones de navigation maritimes. Les ports intérieurs jouent également un rôle essentiel en tant que plates-formes multimodales pour renforcer la place du transport fluvial dans les chaînes logistiques. Leur intégration dans le réseau trans-européen des transports va permettre de mieux structurer la politique de report modal aux niveaux européen, national et régional autour des dynamiques portuaires. Une politique active de soutien au développement de nouveaux trafics, avec la poursuite des aides aux embranchements fluviaux par VNF et l'aide au lancement de lignes fluviales de conteneurs, doit également permettre de valoriser le potentiel de ce réseau. Les approches par filières (telles que les céréales pour laquelle VNF et l'ONIC ont signé un contrat de progrès en 2002) ou plus globales (telles que le « livre blanc » élaboré par l'AUTF), ainsi que l'inscription d'initiatives conjointes des acteurs publics et privés dans le cadre des programmes communautaires comme Marco Polo, pourront aussi y contribuer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12461

**Rubrique :** Transports par eau

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire** : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 février 2003, page 1158

**Réponse publiée le** : 7 juillet 2003, page 5400